
Lauriane Mouysset, Repenser le défi de la biodiversité

2015, Presses ENS, Collection « Sciences durables », 88 pages

Magalie Franchomme



Éditeur

Université des Sciences et Technologies de
Lille

Édition électronique

URL : <http://tem.revues.org/4237>

ISSN : 1950-5698

Référence électronique

Magalie Franchomme, « Lauriane Mouysset, Repenser le défi de la biodiversité », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 34 | 2017, mis en ligne le 27 juin 2017, consulté le 13 novembre 2017. URL : <http://tem.revues.org/4237>

Ce document a été généré automatiquement le 13 novembre 2017.



Territoire en mouvement est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons
Attribution 4.0 International.

Lauriane Mouysset, Repenser le défi de la biodiversité

2015, Presses ENS, Collection « Sciences durables », 88 pages

Magalie Franchomme

RÉFÉRENCE

Lauriane Mouysset, Repenser le défi de la biodiversité. 2015, Presses ENS, Collection « Sciences durables », 88 pages

- 1 La « biodiversité », dans toutes ses acceptions, fait aujourd'hui l'objet d'une grande attention dans le milieu scientifique. De multiples disciplines, au-delà de la biologie et de l'écologie s'en sont emparées ces dernières années, comme en atteste le nombre et la diversité des dernières publications. « Repenser le défi de la biodiversité » est un ouvrage original dans le sens où il combine de façon pertinente l'économie et l'écologie. Ces courants disciplinaires entretiennent des rapports complexes mais aussi très étroits comme le démontre ce texte et le parcours de Lauriane Mouysset.
- 2 Après un double cursus en économie de l'environnement et en écologie à l'École normale supérieure, elle poursuit ses recherches en doctorat en 2009 au Muséum national d'histoire naturelle – qu'elle soutient en 2012 – puis à l'Université de Cambridge l'année suivante. Elle analyse l'efficacité écologique des politiques publiques pour concilier activités agricoles et conservation de la biodiversité en France. L'agriculture est en effet identifiée comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité malgré la forte interdépendance qui les lie. En dépit de l'enjeu que représente leur réconciliation, les politiques agricoles mises en œuvre à ce jour n'ont pas permis une gestion efficace de la biodiversité. Lauriane Mouysset fonde ses travaux sur des outils théoriques prenant la forme de modèles systémiques et multi-échelles plus respectueux de la complexité et de la dynamique de la biodiversité (p.12). Aujourd'hui chargée de recherche au CNRS, l'ouvrage « Repenser le défi de la biodiversité » est une première synthèse de ses travaux.

- 3 Cet ouvrage introduit dans un langage accessible les bases de l'économie écologique ou bioéconomie. Ce courant de l'économie, apparu il y a une quinzaine d'années invite à une réflexion intégratrice des rapports Homme-Nature. Il étudie les relations entre les sociétés humaines et les écosystèmes dans le temps et l'espace, à travers la notion de socioécosystème. L'auteure définit l'économie écologique comme « le pendant scientifique de l'écologie politique » (p. 18) dont le but est d'orienter les politiques publiques. Bien que Lauriane Mouysset nourrisse abondamment le texte d'exemples issus de ces précédents travaux, l'auteure a souhaité développer ici une réflexion globale sur le sujet, qu'elle traite sous un angle strictement scientifique et neutre. Le texte est donc volontairement court (64 pages hors sommaire et préface), mais d'une grande efficacité. L'objectif « comprendre les apports de l'économie écologique au défi de la biodiversité et aux problèmes rencontrés par l'écologie politique à travers des connaissances plus fondamentales » est explicitement posé page 18 et sert de fil conducteur tout au long des 3 chapitres.
- 4 Le premier chapitre, intitulé « Dépasser la question écologique » replace le défi écologique et les enjeux sous-jacents dans le champ de l'économie. La forte imbrication des sociétés humaines avec les écosystèmes est donc abordée via les notions de valeurs d'usages directs (exploitation du bois, pêches) et indirects (régulation des nuisibles, renouvellement des sols par la microfaune), de non-usages (inexploitée, perspective de production, espèces et paysages emblématiques ou esthétique), ainsi que par celle des services et fonctions écosystémiques. Le but est ici de montrer que la biodiversité a, en plus de ses valeurs utilitaristes, une valeur intrinsèque indépendamment de l'homme. Une fois établi, deux options s'offrent aux sociétés humaines pour préserver la biodiversité. La première consiste à poursuivre les activités anthropiques et le développement économique indépendamment des écosystèmes et de leur préservation. Dans cette approche, les sociétés humaines s'en remettent entièrement aux solutions techniques (restauration d'habitats, gestion conservatoire, création d'habitats) pour compenser, à proximité ou a posteriori, les effets négatifs du développement¹. Or ces solutions ont, à maintes reprises, montré leurs limites, voire leur inefficacité². La seconde option s'appuie sur la régulation des activités anthropiques « afin de les rendre compatibles avec les écosystèmes en place » (p. 24). Cette solution « ne conçoit pas de développement humain déconnecté de la nature » et proscrit de fait l'éviction des hommes de la conservation de la biodiversité (p. 25).
- 5 Pour soutenir ce point, l'auteure évalue – chiffres et graphiques à l'appui – le coût économique de l'inaction (p. 28 et suite) et de la perte de la biodiversité qui peut tout à tout relever du bien public comme du bien commun. Des instruments politiques classiques (économique, réglementaire, informatifs) de maintien de la biodiversité existent, mais ils engendrent également des coûts (élaboration de la politique et de mise en place, contraintes de production, etc.). Dans cette perspective, seules les politiques de régulation permettent « de limiter les coûts économiques, d'augmenter l'efficacité écologique et de favoriser l'acceptation » sociale (p. 31). Pour autant, leur mise en pratique reste limitée et « aucune approche n'a jusque-là permis de traiter la question de la biodiversité de manière cohérente » (p. 39).
- 6 Partant de ce bilan et dans le but « d'identifier les conséquences bioéconomiques des différentes options politiques » (p. 41), le chapitre 2 se concentre sur l'expertise scientifique qui associe sciences humaines (économie et sociologie) et sciences du vivant (écologie). L'objectif de cette expertise est de formuler des tendances et des

scénarios qui permettront de réfléchir aux politiques publiques actuelles et d'aider les décideurs publics à l'élaboration d'une gestion durable de la biodiversité. Lauriane Mouysset propose un survol historique de l'économie écologique et fait une présentation de ses principales méthodologies et approches.

- 7 Longtemps, le défi économique que représente l'érosion de la biodiversité et plus globalement la dégradation de l'environnement, a été abordé par l'économie de l'environnement ou l'économie des ressources, mais « ces disciplines peinent à mener une approche qui porte sur l'ensemble du socioécosystème » (p.48). En effet, la première s'intéresse aux niveaux de pollutions consécutifs aux activités anthropiques, mais exclue les conséquences sur la biodiversité et les écosystèmes, alors que l'économie des ressources se concentre exclusivement sur les ressources naturelles directement exploitées par l'homme. L'économie écologique permet en mobilisant l'écologie et les sciences humaines d'étudier la biodiversité dans son ensemble. L'interdisciplinarité est néanmoins exigeante et la modélisation - entendu comme « un ensemble de règles et d'équations » - facilite cette rencontre en offrant un champ lexical commun (p. 49 et suite). Cette méthode permet de faire converger les champs sémantiques : les notions de résilience et de réseau par exemple se retrouvent de part et d'autre. Néanmoins un certain nombre de divergences subsiste et doivent faire l'objet d'une attention particulière : nature des questions, prise en compte de l'incertitude, type de résolution. De plus, en raison de l'absence de connaissance exhaustives de la biodiversité, le choix de la métrique est capital : « quelle biodiversité est-il judicieux de prendre en compte dans les modèles bioéconomiques » (p. 54 et suite). Le choix doit donc s'opérer entre biodiversité remarquable et biodiversité ordinaire. Compte tenu des travaux sur le rôle de la biodiversité ordinaire sur la connectivité écologique et le maintien de la fonctionnalité des écosystèmes, cette dernière est à privilégier.
- 8 Le dernier chapitre traite de la mobilisation des modèles bioéconomiques par les décideurs publics. L'enjeu est de « prendre une décision politique durable » qui tiennent compte autant des conséquences économiques qu'écologiques et qui soit en cohérence avec les choix éthiques de la société (p. 59). Plusieurs stratégies co-existent. La première consiste à convertir la biodiversité en valeur monétaire, cette approche permet d'intégrer la biodiversité dans le registre du décideur pour lequel l'efficacité économique (coût-avantage) est devenue un facteur déterminant. Il s'agit de « mettre en évidence la contribution de la biodiversité au bien-être économique » de la société. L'auteure fait preuve d'une grande pédagogie en présentant les différentes méthodes existantes et leurs limites. L'approche monétaire soulève effectivement de nombreuses controverses et contestations qui « mettent en avant les limites de l'utilisation de la monnaie comme étalon pour les biens environnementaux ». La deuxième section de chapitre est entièrement consacrée à cette critique point. Tout d'abord Lauriane Mouysset expose les limites de la monétarisation liées essentiellement à la variabilité dans le temps (variation des prix inadaptés à aux biens environnementaux dont l'échelle de temps est plus longue), dans l'espace (disparité du pouvoir d'achat à l'échelle mondiale), dans la société (tous les citoyens n'accordent pas la même valeur à la nature) de ces approches. Enfin, elle rappelle que « pour pouvoir être marchandisé, un bien doit être réductible, substituable et appropriable », ce qui n'est pas le cas de la biodiversité (p. 64). En conséquence, l'approche monétaire renvoie à une logique utilitariste ne reconnaissant pas la valeur intrinsèque de la biodiversité.

- 9 Une stratégie alternative, n'impliquant pas la monétarisation est proposée par l'économie écologique. Il s'agit d'évaluer une valeur écologique tenant compte du rôle physique, biologique ou chimique à long terme d'un élément biologique dans le système global (p. 65). Ce rôle est mesuré « par des indicateurs biophysiques et écologiques sans traduction monétaire » qui seront combinés aux indicateurs socio-économiques afin d'aider la prise de décisions. Le choix de ces indicateurs se relève, bien évidemment et une nouvelle fois, capital. L'auteure en expose les tenants et aboutissants dans les pages qui suivent et concluent sur l'importance de l'arbitrage. Deux tendances émergent :
- l' « optimisation sous contrainte », dont « l'objectif est de déterminer la politique qui maximise un critère économique (par exemple la croissance, le revenu national moyen) sous contraintes écologiques ». Dans ce premier cas, il s'agit de définir un minimum standard assurant le maintien d'un écosystème sain pour les générations futures. Dans la grande majorité des cas, une seule politique, de type solution « clé en main », sera identifiée.
 - la « viabilité », qui vise à « déterminer l'ensemble des politiques qui vont satisfaire à un groupe de contraintes » qu'elles soient écologiques et économiques (p. 69). Un ensemble de stratégies pourra être identifié, offrant une marge de manœuvre plus importante pour le décideur.
- 10 Bien qu'il soit important de garder en tête que ce chapitre ne propose pas d'outils concrets de gestion - mais des outils théoriques de recherche - il est intéressant de souligner la place importante laissée au débat social et public dans le choix des contraintes et « en permettant l'intégration d'éléments éthiques et politiques » : « quels écosystèmes souhaite-t-on préserver ? » (p. 72 et suite).
- 11 Pour conclure, Lauriane Mouysset propose en introduction de questionner et de proposer de nouveaux paradigmes pour penser le défi de la biodiversité. L'ouvrage remplit amplement cet objectif. Bien que l'optimisation simultanée des performances écologiques et économiques soit impossible, le texte met en évidence la possibilité de les améliorer conjointement. De plus, il apporte un éclairage sur la construction de politiques publiques en discutant de l'intérêt pratique du recours au modèle bioéconomique dans l'aide à la décision.

NOTES

1. La législation oblige les maîtres d'ouvrage à limiter au maximum les effets négatifs des aménagements. Si les dommages environnementaux ne peuvent être évités et ou suffisamment réduits, ils doivent en dernier recours, à compenser la biodiversité qu'ils détruisent.

2. Plusieurs exemples sont donnés dans le texte, plusieurs publications abordent également cette question :

Etrillard C. et Pech M., 2015, « Mesures de compensation écologique : risques ou opportunités pour le foncier agricole en France ? », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 15 Numéro 2 | URL : <http://vertigo.revues.org/16450> ; DOI : 10.4000/vertigo.16450.

Bellemare F., G. Douce et M. Savoye, 2010, La compensation biodiversité à l'épreuve de la valeur

du vivant, Environnement et techniques, 297 : 44-49.

Lucas, M., 2009, La compensation environnementale, un mécanisme inefficace à améliorer, Revue juridique de l'environnement, 1 : 59-68. DOI : 10.3406/rjenv.2009.4844

Bolis A., 2016, Compenser par l'offre un « permis de détruire » la biodiversité ?, Le Monde, 20 mai 2016 | URL : http://www.lemonde.fr/biodiversite/visuel/2016/05/20/compenser-par-l-offre-un-permis-de-detruire-la-biodiversite_4923424_1652692.html#6DjClGSOkYGtIpiU.99

http://www.lemonde.fr/biodiversite/visuel/2016/05/20/compenser-par-l-offre-un-permis-de-detruire-la-biodiversite_4923424_1652692.html

AUTEURS

MAGALIE FRANCHOMME

Université Lille 1 Sciences et Technologies